

## Pour un accueil de qualité en Wallonie et à Bruxelles !

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) tient à rappeler qu'il poursuit ses efforts sans relâche pour offrir un accueil de qualité aux enfants de la Fédération Wallonie Bruxelles. De nombreux professionnels, tels que les Agents conseils, les Coordinateurs accueil ou encore les Conseillers pédagogiques de l'ONE sont en effet aux côtés des responsables de milieux d'accueil et des accueillants afin de les accompagner dans l'exercice de leur métier. Ils les aident notamment à élaborer un projet d'accueil, à réfléchir aux modalités d'amélioration de la qualité de l'accueil ou encore à l'application des normes en vigueur. Cette attention portée à l'encadrement et au soutien des structures d'accueil de l'enfance a été récemment renforcée dans le cadre du nouveau Contrat de gestion de l'Office. Celui-ci prévoit en effet l'engagement supplémentaire d'agents chargés de cet accompagnement.

En ce qui concerne la situation particulière à Bruxelles, suite aux récentes modifications de la réglementation flamande des milieux d'accueil, l'ONE a également mis tout en œuvre pour préserver au maximum un accueil de qualité. L'entrée en vigueur du nouveau décret flamand en 2011 a suscité en effet de nombreux débats, notamment au sein des maisons d'enfants qui dépendent de Kind en Gezin, l'équivalent flamand de l'ONE. Des contacts ont alors été établis avec celui-ci pour orienter au mieux les milieux d'accueil qui doivent désormais satisfaire à de nouvelles conditions d'autorisation. Des séances d'informations conjointes ONE/Kind en Gezin ont été organisées afin d'aider les pouvoirs organisateurs à évoluer soit vers les nouvelles normes de la Communauté flamande, soit vers les normes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En décembre 2013, l'ONE a proposé au Gouvernement une série de mesures et de dérogations visant à gérer au mieux la transition des milieux d'accueil désirant être reconnus par l'Office.

L'ONE reste plus que jamais attentif à l'évolution de la situation. Il est ouvert à entendre toutes les situations particulières des milieux d'accueil confrontés à des difficultés. Il vient de proposer au Ministre de l'Enfance, JM Nollet, d'autres mesures afin de rencontrer certaines difficultés tout en maintenant la qualité de l'accueil. Citons, entre autres, la modification de la norme d'encadrement dans les maisons d'enfants (un encadrant pour sept enfants présents simultanément) et la prise de contact avec l'EFPME afin d'assurer durant le deuxième semestre 2014 la formation des accueillantes qui n'entreraient pas dans les conditions requises.

L'ensemble des mesures proposées par l'ONE se retrouvera prochainement sur la table du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Malgré tous ses efforts, l'Office est néanmoins conscient que toutes les situations de milieux d'accueil concernés ne pourront être rencontrées mais il réaffirme sa volonté de maintenir un niveau de qualité dans toutes les structures d'accueil de l'enfance. C'est d'ailleurs cette volonté qui a également guidé KG dans sa réforme, en dehors des aspects linguistiques.



**Caty GUILLAUME**  
Responsable  
Service Communication Externe

GSM : 0486 50 51 53  
caty.guillaume@one.be